Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP HCR, veuillez visiter :
caphcr.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HÔTEL-CAFÉ-RESTAURANT

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

Coefficient : 3 pour l'épreuve EG1 dans son ensemble **Durée : 2 heures**

Le candidat présente le dossier de six documents qu'il a constitué : deux documents pour chacun des thèmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Il tire au sort le thème de l'interrogation et dispose de cinq minutes de préparation. Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux prévus pour cette épreuve.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Histoire, libertés et droits (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Géographie, territoires et mobilités (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique, égalité et liberté d'expression (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5, DT 6)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : ÉPREUVE ORALE NATIONALE DU CAP COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HÔTEL-CAFÉ-RESTAURANT

L'enseignement moral et civique est évalué dans le cadre de l'épreuve EG1, avec l'histoire-géographie. Il ne constitue pas une épreuve écrite autonome. Le candidat présente un dossier personnel de six documents, à raison de deux documents pour chacun des thèmes d'histoire, de géographie et d'EMC étudiés. Le thème interrogé est tiré au sort. Après cinq minutes de préparation, le candidat présente et exploite un document de son dossier, construit une argumentation et répond aux questions de l'examinateur. La durée totale de l'interrogation est de quinze minutes.

Les documents DT 1 à DT 6 ci-dessous constituent un corpus de référence pour les questions et la préparation de l'oral. Les parties histoire et géographie sont des supports de contextualisation du dossier. Le barème présenté dans les parties est une répartition sur 20 points pour la lecture de ce sujet ; l'évaluation officielle porte sur la prestation orale correspondant au thème tiré au sort et sur les compétences prévues pour l'épreuve EG1.

PARTIE 1 : Histoire, libertés et droits (9 points)

Analyser une source historique, la contextualiser et en discuter la portée

À partir du document DT 1, préparez une présentation orale structurée. Vous devez identifier la nature et la date du document, en dégager les idées principales et expliquer sa portée. Appuyez vos réponses sur le document et sur vos connaissances.

1.1 (3 points) Présentez le document DT 1 : nature, auteur ou origine, date et contexte politique de son adoption.

1.2 (3 points) Expliquez les droits et libertés affirmés dans les articles reproduits. Appuyez votre réponse sur des expressions précises du document.

1.3 (3 points) Montrez ce que cette source permet de comprendre sur la construction des libertés publiques. Indiquez également une limite de ce document pour connaître la manière dont ces droits étaient effectivement exercés à l'époque.

PARTIE 2 : Géographie, territoires et mobilités (7 points)

Lire des données territoriales et construire une réponse problématisée

À partir du document DT 2, préparez une réponse orale à la question suivante : comment les mobilités quotidiennes transforment-elles les territoires et les services de proximité ? Utilisez les données fournies, distinguez les constats des explications et signalez les limites de la source.

2.1 (3 points) Relevez deux contrastes territoriaux dans le tableau DT 2 et formulez une comparaison chiffrée pour chacun.

2.2 (4 points) En vous appuyant sur le tableau, expliquez comment les déplacements domicile-travail peuvent influer sur l'accès aux commerces, aux services et aux emplois. Présentez une limite des données avant de conclure.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique, égalité et liberté d'expression (4 points)

Étudier une situation civique concrète et argumenter à partir des principes de la République

Dans le cadre d'une période d'observation dans un café-restaurant, un client tient devant plusieurs personnes des propos dévalorisants visant un collègue en raison de son origine supposée. Le collègue demande que ces propos cessent. Un autre client invoque la liberté d'expression pour justifier la situation. À partir des documents DT 3 à DT 6 et de la situation décrite, préparez une réponse orale argumentée.

3.1 (1 point) Identifiez les principes ou valeurs de la République concernés par cette situation et appuyez votre réponse sur au moins un document.

3.2 (1,5 point) Expliquez pourquoi la liberté d'expression est une liberté fondamentale, mais n'autorise pas tous les propos. Distinguez une opinion exprimée dans le respect des personnes d'un propos discriminatoire ou injurieux.

3.3 (1,5 point) Proposez une réaction responsable et proportionnée dans cette situation. Justifiez-la en mobilisant les notions de respect, d'égalité, de responsabilité et de droit.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789, ARTICLES 10 ET 11

Source historique : extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Transcription des articles 10 et 11 :

Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789.

DT 2 : DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DANS TROIS TERRITOIRES FICTIFS

Les données ci-dessous sont fournies pour l'étude géographique. Elles décrivent trois territoires fictifs, comparables par leur population active occupée. La part des déplacements effectués en voiture est exprimée en pourcentage des actifs occupés résidant dans chaque territoire. La durée moyenne est calculée pour un trajet domicile-travail simple. Ces données ne décrivent pas la situation réelle d'une commune.

Mobilités domicile-travail : données de trois territoires fictifs

Territoire	Population active occupée	Part des déplacements en voiture	Durée moyenne d'un trajet domicile-travail	Part des emplois occupés par des personnes résidant hors du territoire
Centre urbain	18 000	42 %	24 minutes	38 %
Périphérie urbaine	18 000	71 %	31 minutes	52 %
Territoire rural	18 000	84 %	36 minutes	27 %

Données de situation fournies pour le sujet.

DT 3 : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958, ARTICLE 1

Extrait : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1.

DT 4 : LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 CONCERNANT LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT, ARTICLE 1

Extrait : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Source : loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, article 1.

DT 5 : CODE PÉNAL, ARTICLE 225-1, DÉFINITION DE LA DISCRIMINATION

Extrait : « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement [...] de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. »

Source : Code pénal, article 225-1. Extrait abrégé pour le sujet.

DT 6 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789, ARTICLE 4

Extrait : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, article 4.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document de préparation orale : repères pour organiser la présentation

À RENDRE AVEC LA COPIE

Document facultatif d'appui à la préparation orale. Le candidat peut s'en servir pendant les cinq minutes de préparation pour organiser sa prise de parole. Il n'est pas à remettre avec une copie écrite.

Plan de présentation orale

Étape de la présentation	Repères à mobiliser
Identifier le document : nature, date, origine	.....
Présenter l'idée principale et relever des éléments précis	.....
Mobiliser une connaissance ou un principe pertinent	.....
Construire une conclusion argumentée	.....

Complétez les rubriques pendant la préparation, si vous le souhaitez.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.